



L'INDICATION DES TARIFS DES SERVICES :

l'obligation du professionnel
d'afficher les tarifs de ses prestations.

C'est quoi un service ?

Par service, on entend toute prestation proposée par un professionnel à un consommateur contre rémunération.

Il peut s'agir d'un service indépendant ou d'un service lié à un produit en particulier. Le prix des produits consommés à l'occasion d'une prestation de service ne doit pas être affiché de manière séparée (exemple : coiffeur/shampooing). Si le tarif définitif ne peut être déterminé par avance, l'indication doit porter sur les tarifs des différents paramètres utilisés pour le calcul du prix total.

Les professions libérales ne sont pas concernées par la présente fiche.

Pour le professionnel !

Tout professionnel a l'obligation d'indiquer au consommateur les tarifs des prestations les plus courantes qu'il propose.

Le tarif doit toujours :

- être indiqué de manière non équivoque, facilement identifiable et aisément lisible.
- être en euros (€), taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et toutes autres taxes comprises (TTC).

> [fiche « L'indication des prix »](#)

Si le professionnel dispose d'un local accessible au public, les tarifs doivent être affichés et visibles de l'extérieur et de l'intérieur. Lorsque le prix définitif ne peut être déterminé par avance, l'indication doit porter sur le prix des différents paramètres utilisés pour le calcul du prix total. Il en est ainsi notamment du tarif horaire TTC de la main-d'œuvre et des frais de déplacement.

Lorsque l'importance du nombre des prestations de services proposées et la diversité de leurs conditions de fourniture ne permettent pas d'établir une affiche lisible par la clientèle, le document peut être remplacé par un catalogue ou tout autre brochure reprenant le prix des prestations les plus courantes et mis à disposition du public dans le magasin. Les tarifs peuvent être unitaires ou forfaitaires.

Unitaire:

- Le professionnel est libre de déterminer l'unité qu'il emploie,
- il doit afficher l'unité de manière non-équivoque,
- il doit afficher le prix en euros (€), taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et toutes autres taxes comprises (TTC).

Forfaitaire:

- Il doit indiquer le forfait de manière non-équivoque,
- il doit afficher le forfait en euros (€), taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et toutes taxes comprises (TTC).

Des sanctions s'appliquent en cas de non-respect.

Le professionnel peut également proposer un devis individualisé qui indique la somme globale à payer toutes taxes comprises.



Exemples concrets !

Prix livraison

TARIFS DE LIVRAISON à partir de 30 € d'achat	
Ettelbruck	03 €
Erpeldange	05 €
Feulen	07 €
Schieren	05 €
Colmar-Berg	08 €
Mertzig	10 €
Stegen	10 €
Bissen	12 €
Ingeldorf	07 €
Diekirch	06 €
Burden	08 €
Welscheid	10 €

Catalogue

ÉPILATIONS	
Mâchoire	64 €
Menton	74 €
Forfait menton + mâchoire	145 €
Visage sauf sourcils	183 €
Joues	105 €
Cou	79 €
Avant-bras	242 €
Forfait bras entiers + épaules	369 €
Aisselles	111 €
Maillot	111 €
String	138 €
Forfait aisselles + maillot	184 €
Forfait aisselles + string	199 €
Bikini intégral	184 €
Forfait aisselles + bikini intégral	247 €
1/2 jambes + genoux	268 €
Cuisses + genoux	317 €
Jambres complètes	453 €
Autres zones	SUR DEVIS



Liste des prestations les plus courantes



LUXURY CAR

LISTE DE PRIX OPÉRATIONS COURANTES S.A.V.

Main d'oeuvre	95.94 € ttc*
Montage roues avec stockage 1 saison	79.00 € ttc**
Voiture de remplacement	39.00 € ttc / jour

* Tarifs horaires ** Tarifs forfaitaires.

TVA : 17% comprise

Plus d'informations



info@mpc.etat.lu



247 73700



pro-pc.public.lu